

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR LE
FONCTIONNEMENT DE
L'ACCUEIL DE JOUR DE
L'AGGLOMERATION
ANNEMASSIENNE**

D_2023_0067

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du Président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

L'Accueil de jour de l'agglomération Annemassienne constitue le dispositif d'accueil et d'accompagnement destiné aux publics précaires et vulnérables sur notre territoire frontalier. Annemasse Agglo s'investit depuis bientôt 20 ans en partenariat avec l'association Escale Accueil, pour renforcer et structurer son travail au quotidien auprès des plus démunis, avec l'appui indispensable du Département de la Haute-Savoie et de l'État.

Au 31 décembre 2022, l'Accueil de jour comptabilisait 943 personnes accompagnées par l'équipe des travailleurs sociaux, 595 personnes domiciliées et 400 consultations médicales. En moyenne, ce sont environ 160 personnes présentes chaque jour sur la structure.

Pour financer le service d'accompagnement social des publics précarisés, Annemasse Agglo et l'association Escale Accueil bénéficient du soutien de la direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité (DGA ASS) du Département de la Haute-Savoie et de la Direction Départementale de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DDETS).

Au regard des interventions assurées au sein de l'Accueil de jour :

- Le Conseil Départemental s'engage à attribuer une subvention de **153 000€** au titre de l'exercice 2023, pour l'accompagnement des publics RSA. Une convention de fonctionnement définit les modalités de partenariat.

- La DDETS s'engage à attribuer une subvention de **146 620 €** (dont 29 498€ ont déjà été versés par anticipation fin 2022), pour l'accompagnement des publics en précarité. Une convention financière est établie entre Annemasse agglo et la DDETS.

Afin de compléter le budget de fonctionnement du dispositif, Annemasse Agglo mobilise sur ses fonds propres un financement d'un montant estimé à **159 389,73 €** au titre de l'exercice 2023. Ce montant comprend également la subvention de fonctionnement versée à l'Association Escale Accueil afin de lui permettre d'assurer les services dont elle conserve la charge (petite restauration, produits d'hygiène...). Le montant de cette subvention s'élève à 22 500 € au titre de l'exercice 2023.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER les demandes de subventions auprès de l'État et du Département pour le fonctionnement de l'Accueil de Jour de l'Agglomération Annemassienne au titre de l'exercice 2023 ;

DE SIGNER lui même ou son représentant tout document relatif à ce dossier ;

DE CRÉDITER les recettes sur le budget principal, gestionnaire HPPS, article 74718, destination OSO 531.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 22/02/2023
Qualité : Agglo - Présidence

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

23 FEV 2023

SLOW

ID : 074-200011773-20230221-D_2023_0067-AU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.